

Délai de prescription sur créance publique hors impôt et domaines

Par **natalia nicolaievna**, le **10/12/2010** à **09:39**

Bonjour,

A partir de quel délai une créance, liée au suivi d'une formation professionnelle dans un EPSCP, ou à un contrat de recherche passé avec un EPSCP devient-elle irrécouvrable ?
La loi 2008-561 du 17/06/2008 a-t-elle modifiée la prescription trentenaire ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.
Sincères salutations